

## Procès-verbal du Comité Directeur de la Ligue Sport Adapté du Centre-Val de Loire

**Mercredi 15 janvier 2025 de 19h30 à 22h30**

**Maison des Sports (Salle Marcel CERDAN)  
1240 Rue de la Bergeresse  
45160 OLIVET**

**Présents** : Stéphane LAVERGNE (Président de la Ligue), Anne Marie CABOS (Trésorière), Charazed RENARD (membre), Stéphane DEVOIR (membre), Gino ZITO (Secrétaire général)

**Invités** : Maxime CAMUS (Directeur), Perrine PIGUET (CTF), Claire MASLANKA (CTF), Clémence MOLINA (CTF). Philippe COM (CTN)

**Excusés** : Jean Pierre KERGASTEL (Secrétaire Adjoint), Dany CROCQUEVIEILLE (Trésorière Adjointe)

Le Président de la Ligue Stéphane LAVERGNE ouvre la séance à 19h35, il adresse ses vœux pour l'année 2025 à l'ensemble des personnes présentes lors de ce CODIR.

Il souhaite la bienvenue à Stéphane DEVOIR (membre) élu le 20 novembre et le remercie de sa présence. Par ailleurs, il précise que Jean Pierre KERGASTEL (Secrétaire Adjoint) lui donne pouvoir par mail pour les décisions prises lors du CODIR de ce soir. Les autres membres ont reçu également ce mail.

### ➤ **Approbation du comité directeur du 18 septembre 2024**

Le procès-verbal du Comité Directeur est approuvé à la majorité des membres présents.

### ➤ **Point financier et subventions reçues ou non**

Anne Marie CABOS (Trésorière) nous fait part des derniers mouvements bancaires au 31 décembre 2024

-Compte Courant Crédit Agricole	20 204.20 €
-Livret A associatif	70 003.77 €
-Compte sur Livret ouvert le 12/03/2022	51 028.05 €
-Caisse	90.26€
-Parts sociales au crédit Agricole	15.00€
Montant total au 31 décembre 2024	141 377.28€

Le solde des intérêts acquis pour 2024 s'élève à 2546.67€

Les montants des salaires 2024 sont de 145 353€ pour un prévisionnel de 150 000€

***A ce jour les sommes perçues proviennent :***

9651,00€ Quote part FFSA  
3100.00€ Sport Santé  
1000.00€ dépôt de dossier pour les ESMS, 350€ sont à redonner au CDSA41  
9000.00€ subvention DRAJES appel à manifestation d'intérêt Sport santé  
1616.40€ APAJH 45  
278.80€ UGECAM  
585.00€ petit Cormier à redonner au CDSA45  
254.00€ CREPS de Bourges  
3120.00€ PERF 2024 FFSA  
1300.00€ SAJ FFSA  
600.00€ AM 2024 FFSA  
50.00€ pass'Sportif  
5000.00€ CPSF  
400.00€ Formation  
217.48€ Stage de détection FFSA  
38.00€ UGECAM

***A ce jour il reste des sommes non perçues***

2000.00€ CPSF Club Inclusif du Cher avril 2024  
2000.00€ CPSF Club Inclusif du Cher décembre 2024  
400€ formation AQSA M1 d'Azé de septembre 2024  
432€ prestations Sport Santé aux Cents arpents de fin d'année 2024  
444.88€ remboursement frais FFSA pour déplacement séminaire technique et détection pôle France Para Athlétisme  
315€ Formation AQSA M1 St MAUR de décembre 2024  
450€ Formation AQSA M1 St MAUR de décembre 2024  
450€ Formation AQSA M1 St MAUR de décembre 2024  
150€ Pass' Sport pris par Perrine pour le 36  
1680.00€ AFDAS remboursement formation FALC de mai 2024  
4050.00€ formation référent APS en ESMS débutant en 2024 et se poursuivant en 2025.  
2000.00€ CPSF Club Inclusif du Cher Indre 2024  
2000.00€ CPSF Club Inclusif du Cher Eure et Loir 2024  
600€ location du CDSA37 du dernier trimestre 2024.  
Rien reçu à ce jour concernant le Cap'asso R1 de Claire MASLANKA (CTF)

Stéphane LAVERGNE (Président de la Ligue), précise que le bilan financier ne peut pas être validé à ce jour. Le prochain CODIR du 12 février 2025 sera axé sur ce thème de validation du bilan financier et du budget prévisionnel à venir et la préparation et l'organisation de l'AG ordinaire du 12 mars 2025.

Stéphane LAVERGNE (Président de la Ligue), demande aux membres de réfléchir sur les récompenses des sportifs et des bénévoles. Il est évoqué entre autre, les vérificateurs aux comptes, le vin d'honneur Le règlement intérieur consécutif au projet fédéral est à revoir pour d'éventuelles modifications.

### ➤ **Point licences**

Maxime CAMUS (Directeur) nous fait état des licences. A ce jour, il est constaté 1566 licenciés avec 63 clubs affiliés dont 1 en cours. Ce qui confirme une équivalence par rapport à l'année 2024.

### ➤ **Point Sport Santé**

Claire MASLANKA (CTF), évoque le problème de salle à l'APAJH 45 depuis novembre 2024 et la suspension des séances depuis cette date.

Elle précise qu'une réunion de travail avec Charazed RENARD (membre) a eu lieu le 12 décembre 2024 à Nançay pour faire un rappel des missions et de ses interventions.

Ci joint son compte rendu

#### 1- *Etat des lieux*

*Explications du début de notre projet sport santé sur la Ligue, avec ce qui a déjà été mis en place sur le territoire. Point sur mes interventions sport santé 2024/2025, dans les ESAT : Saran et APAJH.*

*Explications de ce que je propose en séances, mes supports pédagogiques, mon fonctionnement.*

*Charazed RENARD (membre) explique le dispositif sport santé qui est mis en place sur le département du Cher.*

#### 2- *Point pour Visio avec la ligue Occitanie*

*Une visio-conférence est programmée, le 15 janvier 2025, avec la ligue Occitanie qui est devenue une maison sport santé et handicap.*

*De quoi allons-nous parler dans cette visio ? - Présentation de notre territoire : le nombre de licenciés, les interventions, le nombre de personnes inclus dans le projet, le bilan des activités. - Les différentes questions à poser à l'interlocuteur de la ligue Occitanie :*

- Pourquoi être devenu Maison sport santé et handicap ?*
- Comment les jeunes/les adultes sont orientés vers votre maison sport santé ?*
- Quels sont les outils que vous avez utilisés pour vous faire connaître ?*
- Est-ce que vous avez fait un état des lieux du nombre de professionnels qui était en capacité de recevoir ces personnes ?*
- Questions sur fiche technique et financier*
- Combien avez-vous de salariés sur cette mission de maison sport santé ?*
- Quel est votre fonctionnement interne ?*

- Avez-vous dû adapter vos locaux ? –

*Avec quelle(s) institution(s), travaillez-vous ?*

- Avez-vous fait des formations complémentaires pour être en capacité de recevoir ces personnes ?

- Quel(s) matériel(s) pédagogiques utilisez-vous ? Quels sont vos outils de travail ?

### *3- Projection sur le projet Sport santé en région centre*

*Réalisation d'un diagnostic sur le périmètre où des interventions peuvent se mettre en place pour savoir si les établissements ont déjà un éducateur sportif dans leur structure et voir s'ils pourraient être intéressés par des séances de sport santé.*

*Recensement, de tous les établissements médico-sociaux des départements.*

*Centraliser le projet sport santé sur : les ESAT (c'est déjà ce que nous mettons en place sur la ligue), les foyers de vie, foyer d'accueil de jour, voir les ESMS jeunes ...*

*Se centraliser sur les départements du 41 (Maxime L. a la volonté de mettre en place des séances de sport santé sur ce territoire)*

*Les départements du 45 et du 18 car ce sont les plus proche d'Olivet.*

*Si l'option est de garder les 3 établissements d'APAJH 45 et celui de Saran, le champ d'intervention sera limité en termes de timing, ou bien cela nécessitera une réorganisation d'un planning de la CTF.*

*Par contre si les 4 séances actuelles sont maintenues chaque semaine, dans ce cas des déplacements plus lointain pourraient être mis en place.*

*A mettre à l'étude 2 choix d'orientation possible pour la saison sportive 2025/2026 :*

*Les départements du 45 et du 18 et voir ce qu'il est possible de faire sur ces départements avec les établissements potentiellement intéressés par ce projet*

*Départements du 45 et du 28 afin de lancer une dynamique sur ce territoire, mais il y'a tout à faire sur ce département du 28.*

Retour de la Visio avec la Ligue de l'Occitanie. Une salariée est désignée sur ce thème du Sport santé avec un lien avec les ARS régionales. 7 actions sont mises en place dans le cadre d'un CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) avec un budget de 140.000€ à l'année.

Projection du sport santé 2025/2026

La position de la Ligue consiste à étudier les documents de références et de préparer une rencontre avec les ARS de la région Centre pour déterminer la faisabilité du projet Sport santé. Ce sujet nécessite une prise de temporalité et des actions à mettre en place. Une discussion entre les salariés est nécessaire dans la priorisation de ce projet.

Claire MASLANKA (CTF), participera prochainement à un séminaire de la FFSA au CREPS de Vichy sur le Sport santé.

Il est évoqué la mise en place d'un Conseil des Présidents ou une invitation des présidents de CDSA sur le sujet du Sport santé.

Il est également exprimé la formation ARS par rapport aux référents APS.

➤ **Point CDSA 36 et 28**

Une première réunion a eu lieu à LEVES avec l'appui du Conseil départemental pour la mise en place d'un CDSA28.

Stéphane LAVERGNE, Jean Pierre KERGASTEL, Dany CROCQUEVIEILLE et Maxime CAMUS représentent la Ligue, d'autres personnes sont présentes : le président du CDOS 28, la chargée de missions du Conseil Départemental et de 5 bénévoles intéressés.

Lors de cette réunion il est exposé l'appui du CPSF et de la gratuité d'un bureau à la Maison des sports  
Un bénévole a évoqué le souhait d'être président et 2 autres pour être membres.

Concernant le CDSA 36 deux réunions ont été effectuées le 1 octobre et 10 décembre 2024

Le 01/10 une quarantaine de personnes sont présentes pour la présentation avec une représentation de la Ligue.

Le 10/12 une présentation des statuts est effectuée.

Le 21/01 un travail concernant le règlement intérieur est programmée

Stéphane LAVERGNE (Président de la Ligue), ajoute que le renouvellement de la convention avec les PEP 36 concernant le bureau est positif avec la mise à disposition de Perrine PIGUET(CTF) dans ce département.

Une personne est intéressée pour la présidence, il s'agit d'étoffer un nombre substantiel de membres pour concrétiser la mise en place du CDSA36.

➤ **Point formation (grille tarifaire et calendrier2025)**

Maxime CAMUS (Directeur) nous présente les tableaux consécutifs dans la mise en œuvre des formations AQSA en 2024. A la demande de Stéphane LAVERGNE (Président de la Ligue), il apportera des informations consécutives du budget des formations 2024 afin de la prise en compte des charges, des produits et de l'excédent.

Afin de mieux comprendre les 2 tableaux : le salaire des intervenants est pris en compte dans les charges. Pour équilibrer le salaire, nous mettons la subvention ANS Emploi ESQ dans les produits.  
Sur l'année 2024, un excédent concernant les formations de +10370.00€.

Concernant le total des inscriptions à nos formations, le montant s'élève à 12934.00€.

Si la subvention ANS Emploi ESQ dans le cas où elle n'existerait pas, un excédent de +4844.00€, le projet formation est donc très viable et permet de compenser une partie des salaires.

La grille tarifaire est expliquée avec la somme proposée pour chaque stagiaire :

-Attestation de Qualification Sport Adapté Module 1: 500€ pour un professionnel 250€ pour un bénévole

-Attestation de Qualification Sport Adapté Module 2: 500€ pour un professionnel 250€ pour un bénévole

-Attestation de Qualification Sport Adapté Module 3: 90€ de certification

-Référént APS en ESMS : 500€ par stagiaire en externe

En intra d'une structure : Minimum 5 stagiaires pour ouvrir une session tarif dégressif selon le nombre de stagiaires : de 5 à 7 stagiaires : 500€ par stagiaire de 8 à 10 stagiaires : 450€ par stagiaire de 11 à 14 stagiaires : 400€ par stagiaire

La grille tarifaire est validée par l'ensemble des membres présents du CODIR

Perrine PIGUET (CTF) nous fait un état concernant la sensibilisation des clubs inclusifs :

2023 => 3 sessions réalisées :

- Conseil Départemental Loir et Cher (1) => Blois
- Conseil Départemental Eure et Loir (1) => Chartre
- Conseil Départemental Loiret (1) => Beaugency

2024 => 8 sessions réalisées :

- Conseil Départemental Cher (2) => Bourges
- Conseil Départemental Eure et Loir (2) => Nogent le Rotrou et Vernouillet
- Conseil Départemental Loiret (2) et Lorris - CD Loir et Cher (1) => Romorantin
- Conseil Départemental Indre (1) => Châteauroux

6 sessions sont planifiées ou en cours de planification :

- Conseil Départemental Loir et Cher (1) => Vendôme du 21/01 au 30/01
- Conseil Départemental Indre et Loire & EPCI Chinon Vienne et Loire (1) => Avoine du 14/04 au 24/04
- Conseil Départemental Eure et Loir (1) => Châteaudun (proposition de dates) • 28/04 :

Panorama + Liminaire • 29/04 :

Module Sport Adapté • 06/05 :

Module Handisport

- Conseil Départemental Loiret (2) => Montargis / Gien (proposition de dates) • 19/05 :

Modules Panorama + Liminaire • 20/05 :

Module Théorie Handisport • 26/05 :

Module Théorie Sport Adapté => Malesherbes / Sully sur Loire (à planifier 2ème semestre)

- Ville de Blois (1) => (proposition de dates)

Concernant QUALIOPI, Perrine PIGUET (CTF) précise qu'un Audit intermédiaire aura lieu en septembre 2025, nous devons proposer une date.

### ➤ Point calendrier (Championnat régionaux à venir)

Reprise du tableau du CODIR du 18 septembre 2024

Dans le même ordre que le thème du calendrier sportif, il est inscrit le nom des élus représentant la ligue pour la remise des récompenses. Maxime CAMUS (Directeur) doit transmettre les dates apposées aux élus nommés.

-07/12/2024 - Para Judo : Charazed RENARD

-25/01/2025 - Para Tir à l'arc : Jean Pierre KERGASTEL à BROU (28)

-26/01/2025 - Para Cross Adultes : Charazed RENARD et Gino ZITO à Bourges au CREPS

-01/03/2025 - Para Tennis de Table : Gino ZITO ou Stéphane LAVERGNE saint Jean de Braye (45)

-06/03/2025 - Para Tennis de Table Jeunes : salariée

-06/03/2025 - Para Athlétisme Jeunes : salariée

- 08/03/2025 - Para Football à 7 Adultes : Gino ZITO Saint MAUR (36)
- 20/03/2025 - Para Basket-Ball Jeunes : salariée
- 29/03/2025 - Para Pétanque : Gino ZITO et Charazed Renard à Orléans (45)
- 12/04/2025 - Para Basket-Ball Adultes : Stéphane LAVERGNE à Orléans (45)
- 19/04/2025 - Para Tennis : Laurence MONTREER CDSA 41 à Blois
- 11/06/2025 - CAP Foot Dif : Stéphane LAVERGNE dans le 45
- à déterminer - Para Athlétisme : Stéphane LAVERGNE

Le Calendrier est joint au compte rendu concernant l'ensemble des dates.

Stéphane LAVERGNE (Président de la Ligue), revient sur la deuxième journée régionale de Para Tennis de Table du 11 janvier 2025 qui s'est déroulée à la 4S de Tours. Le président de la Ligue de cette discipline s'est présenté afin de signer la convention entre les deux ligues, or aucuns élus n'étaient présents lors de cette compétition. Les salariés se sont trouvés « obligés » devant l'insistance de M. Nico ANGENON de s'accommoder de la situation.

Maxime CAMUS (Directeur) revient sur l'intervention de faire signer la convention par une élue de la Ligue de Tennis de Table lors de l'AG extraordinaire et Elective du 20 novembre 2024. Il apporte que cette convention pouvait être signée lors de la dernière journée régionale

Stéphane LAVERGNE (Président de la Ligue), va joindre téléphoniquement M. Nico ANGENON pour lui rappeler certaines obligations respectueuses quant à la signature d'une convention. Par ailleurs, il va contacter également Romain BARDIN le directeur de la Ligue de Tennis de Table

➤ **Composition du COL pour le Championnat de France des Régions para tennis de table adapté en 2025**

A ce jour, le dossier de candidature est inexistant, la composition du COL ne peut pas s'effectuer. 2 personnes du club souhaitent intégrer le Comité d'Organisation Local (COL).

Il s'agit de Mmes Elodie VACHET à la commission restauration et Malika CONAN comme bénévole  
Le dossier va être instruit et proposé à la commission FFSA de cette discipline. Il semblerait que le département de la Charente soit également intéressé.

➤ **Question diverses**

- Le livret de bénévoles est terminé suite à la prise de photographie manquante de Stéphane DEVOIR (membre).

Il est discuté de la quantité d'impression et il est validé 50 livrets.

Charazed RENARD (membre) va se renseigner pour un devis auprès du GEHDIF de Bourges et de la société Doc Images de Saint Doulchard (M. Christophe BRANCHU)

Claire MASLANKA (CTF), va solliciter les Cents Arpents pour un devis.

- Carte de vœux 2025, Clémence MOLINA (CTF) va proposer un modèle au membres du CODIR
- Stéphane LAVERGNE (Président de la Ligue), a reçu un mail de la présidente du CDSA 41 Laurence MONTREER concernant la somme perçue par le suivi du club inclusif. Elle souhaiterait un partage de la somme avec la ligue soit 1500€ chacun. Les membres présents du CODIR ne valident pas la demande en conséquence puisqu'il a été donné une réponse négative au CDSA 18 concernant la même demande.

- Stéphane LAVERGNE (Président de la Ligue), nous informe de la réception d'un mail par la mère d'un sportif M. Florent COQUEUGNIOT. Celle-ci explicitant des troubles subis par son fils à la suite d'une relation amoureuse qui s'est dégradée. Elle sollicite la Ligue concernant une aide financière afin de compenser les frais engagés auprès d'un psychiatre. La FFSA a également été informée de la situation. Les membres présents du CODIR et en rapport au contexte privé et thérapeutique de la situation conflictuelle n'émet pas un avis favorable de remboursement, mais préconise une réponse afin d'orienter la famille vers la MDPH pour une éventuelle compensation de prise de soins ou bien un accompagnement adapté à la situation.
  
- Assurance Groupama va transmettre le contrat pour le bureau de la Maison des sports qui s'élève à 376.00€.
- CDSA 37 : il est fait état de complications avec la salariée mise à disposition. La fiche de poste semble incomprise par le CODIR du CDSA 37 concernant les missions de développement dans le département. Entre autre, la salariée de la ligue n'est pas conviée au CODIR du CDSA et donc aux informations. Il est également discuté des subventions reçues correspondant au développement des licenciés Sport Adapté dans ce département. La SDJES 37 est informée de la situation  
Si la situation persiste la convention de la mise à disposition gracieuse de la salariée pourra être dénoncée et interrompue.
  
- Stéphane LAVERGNE (Président de la Ligue), a été joint par la Présidente du Rotary club du Cher- Vierzon Mme Sophie BERTRAND pour la mise en place d'une action Ligue et CDSA18. Une réflexion est à travailler en associant les propositions du CDSA 18.
  
- Stéphane LAVERGNE (Président de la Ligue), informe les salariés de 2 jours supplémentaires de congés fractionnables accordés par le CODIR. Ces journées sont à prendre avant le 31 mai 2025.
  
- Stéphane LAVERGNE (Président de la Ligue), informe les membres d'avoir reçu un message vocal de M. Jean Louis DENOUES le Président sortant du CROS pour intégrer le nouveau CODIR du CROS. Stéphane LAVERGNE (Président de la Ligue), refuse de s'engager et demande aux membres du CODIR si l'un d'eux souhaite faire acte de candidature et personne ne répond favorablement à cette sollicitation.
  
- Philippe COM (CTN) évoque le Championnat du monde Para Cycliste pouvant se mettre en place en 2026. Il fait un état des commissions sportives de la FFSA mises en stand-by pour le moment. Il explicite qu'une commission de travail devrait se mettre en place après les championnats de France 2025. Philippe COM (CTN), expose brièvement les procédures de la mise en place d'un Comité d'Organisation Fédéral (COF). La demande est à déterminer au niveau de VIRTUS. Cette compétition aurait 3 activités de cyclisme (route, VTT et sur piste) sur une semaine et avec un hébergement au CREPS de Bourges. Philippe COM (CTN), sollicite l'aide de la ligue pour l'organisation et du mois approprié à cette compétition. Le mois de juin 2026 est décidé



Le Président remercie les personnes présentes à ce CODIR et lève la séance à 22h20.

Stéphane LAVERGNE

Président

Gino ZITO

Secrétaire